

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD

POUVOIRS (2) :

M.MELQUIOND donne pouvoir à M.MEUNIER
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (1) : Mme BARREAU

Secrétaire de séance : M.BARBOT

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Restructuration du réseau des déchèteries (Nord et sud-ouest du territoire) - Autorisation à lancer et signer les marchés de travaux et autorisations administratives

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault dispose d'un réseau de 10 déchèteries. La mise aux normes et l'optimisation du réseau des déchèteries de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais ont été réalisées en 2014.

Lors de l'extension du territoire au 1^{er} janvier 2017, Grand Châtellerault a pris en charge 6 nouvelles déchèteries. Un audit a permis d'estimer le besoin en travaux à réaliser pour la mise aux normes des déchèteries et de faire des propositions pour améliorer leur fonctionnement. Il a été proposé lors de la réunion de travail de bureau du 23 avril 2018 de :

- construire une déchèterie sur la commune de Dangé-Saint-Romain (La Taille de la Fougère) en remplacement des déchèteries des Ormes, Buxeuil, Ingrandes et Antran*
- reconstruire la déchèterie de Saint-Christophe*
- réaménager la déchèterie de Doussay*

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2 290 000 € HT.

* * * * *

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code général des collectivités territoriales permettant au Président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue des besoins et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT la nécessité de lancer une consultation pour la signature de marchés de travaux et de déposer les autorisation administratives nécessaires,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 4 mars 2019

n°7

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le président ou son représentant, à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération,
- d'autoriser le Président à déposer les dossiers de déclaration préalables et de cessation d'activité,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1 (DE COURREGES)

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/03/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER